

DOSSIER DE CANDIDATURE
A LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE
SESSION 2008



<p align="center">Ce dossier doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit déposé à l'adresse ci-contre au plus tard le vendredi 16 novembre 2007, avant 17 heures ; • soit transmis par voie postale à l'adresse ci-contre, au plus tard le vendredi 16 novembre 2007, le cachet de la poste faisant foi. 	<p align="center"><u>DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS</u></p> <p align="center">Vendredi 16 novembre 2007</p> <p align="center"><u>LIEU D'INSCRIPTION</u></p> <p align="center">Rectorat de l'Académie de Nantes Division des examens et concours DIVEC 3-1 / bureau 245 La Houssinière BP 72616 44326 NANTES CEDEX 3</p>
--	--

1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT ¹

Enseignement public Enseignement privé

M.

Nom patronymique M^{me} _____
(Nom de naissance) M^{lle}

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____
(Indiquer 2 prénoms si possible, séparés par une case blanche)

Né(e) le : _____

Adresse n° et rue : _____
(Pour toute communication, relative à l'examen)

Code postal : _____

Commune : _____

Tél. personnel : _____ Tél. professionnel : _____

Courriel : _____@_____

SITUATION FAMILIALE : NATIONALITÉ :

Célibataire <input type="checkbox"/>	Française <input type="checkbox"/>	F
Divorcé(e) <input type="checkbox"/>	Ressortissants autre pays CEE <input type="checkbox"/>	A Lequel :
Marié(e) / Pacsé (e) <input type="checkbox"/>	Autres pays étrangers <input type="checkbox"/>	E Lequel :
Concubinage <input type="checkbox"/>	En instance d'acquisition de la nationalité française <input type="checkbox"/>	I Mode d'acquisition : (par naturalisation, option, réintégration, etc.) _____
Veuf(ve) <input type="checkbox"/>		
Séparé(e) judiciairement <input type="checkbox"/>		
Nombre d'enfants _____		

¹ Ecrire en majuscules.

N.B. - Les convocations seront adressées aux candidats sous leur nom patronymique avec, le cas échéant, leur nom d'usage entre parenthèses.

4 – DEMANDE D'AUTORISATION À PARTICIPER A L'EXAMEN VISANT A L'ATTRIBUTION D'UNE CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE (N'omettez pas de signer cette déclaration)

Je soussigné(e),

sollicite l'autorisation de participer aux épreuves de l'examen visant à l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés, titulaires ou stagiaires, relevant du ministre chargé de l'éducation, d'une certification complémentaire, telles qu'elles découlent de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004 et l'arrêté du 27 septembre 2005, organisées au titre de la session 2008.

Je certifie que les renseignements que j'ai fournis sont exacts et que j'ai connaissance des conditions générales d'obtention de la certification complémentaire.

S'agissant des personnels enseignants stagiaires, je reconnais avoir été informé (e) que ceux **dont le stage n'aura pas été jugé satisfaisant** ou qui n'auront pas été admis à l'examen de qualification professionnelle ou au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel ou qui n'auront pas obtenu le diplôme professionnel de professeur des écoles dans les conditions prévues par le statut du corps pour lequel ils ont été recrutés, ne pourront se voir délivrer la certification complémentaire. Ceux d'entre eux autorisés à accomplir une seconde année de stage conserveront pendant cette année le bénéfice de l'admission à l'examen. **À l'issue de cette période, la certification complémentaire ne leur sera délivrée qu'après validation de cette seconde année de stage.** Enfin, suite à la publication de l'arrêté du 27 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003, les mêmes règles sont applicables aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat dont la période provisoire n'a pas été jugée suffisante ou qui n'ont pas obtenu le certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat ou qui n'ont pas obtenu le diplôme professionnel de professeur des écoles.

Fait à, le

Signature :

Références réglementaires

Arrêté du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attributions aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.
(texte publié au journal officiel du 6 janvier 2004)

Arrêté du 9 mars 2004 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attributions aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 relative à l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.
(texte publié au BOEN n°39 du 28 octobre 2004)

Arrêté du 27 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003, et ouvrant la certification complémentaire aux enseignants du privé.
(texte publié au journal officiel du 8 octobre 2005)

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

La loi n° 78-17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification vous concernant auprès de la division des examens et concours du rectorat de l'Académie de Nantes.

Il vous appartient de remplir votre dossier en temps utile pour que vous ayez la possibilité de le déposer ou de le poster vous-même au plus tard à la date de clôture des inscriptions.